



KLEENGROW

PARTIE 1 : IDENTIFICATION	
Nom commercial :	KLEENGROW
Code de produit :	KLEENGR
Utilisation recommandée :	Assainisseur pour serres, fongistate, désodorisant, tue les bactéries, contrôle les moisissures
Restrictions :	Pour la transformation des aliments, usage industriel et institutionnel uniquement Pour utilisation dans l'eau non potable uniquement
Nom du fabricant :	Pace Solutions Corporation
Adresse du fabricant :	1597 Derwent Way, Delta, B.C. Canada V3M 6K8
Numéro de téléphone du fabricant :	604-520-6211 800-799-6211 (numéro vert)
Adresse électronique de la personne compétente responsable de la FDS :	info@pacesolutions.com
No de téléphone en cas d'urgence/ no accessible en tout temps :	Pour les urgences en matière de transport : Canutec 613-996-6666 Services d'intervention d'urgence : Chemtrec 800-424-9300

[Retour au début](#)

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS	
Dangers physiques :	AUCUN
Dangers pour la santé :	CORROSION CUTANÉE/ IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/ IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 1
Symbole :	
Mention d'avertissement :	DANGER
Mention de danger:	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
CONSEILS DE PRUDENCE	
Prévention :	P260 Ne pas fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Identificateur de produit : KLEENGROW
Date de la dernière révision: **2021-04-08**
Préparé par : Département de la réglementation

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS	
	P264 Se laver les mains et toute zone affectée soigneusement après manipulation.
	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention:	P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
	P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever / Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer les zones touchées à l'eau [ou se doucher].
	P304 + P340 + P316 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.
	P321 Traitement spécifique (voir l'information sur les premiers soins sur cette étiquette).
	P305 + P354 + P338 + P317 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander une aide médicale.
Stockage:	P405 Garder sous clef.
Élimination:	P501 Éliminer le produit et son récipient par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

[Retour au début](#)

PARTIE 3 : COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS		
Ingrédient	Poids approx. en %	Numéro CAS
Alcool isopropylique	7-13	67-63-0
Chlorure de didécyldiméthyl-ammonium	5-10	7173-51-5
Éthanol	1-5	64-17-5

[Retour au début](#)

PARTIE 4 : PREMIERS SOINS	
Informations générales :	Veillez à ce que le personnel médical connaisse le(s) matériel(s) concerné(s) et prenne les précautions nécessaires pour se protéger. Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Inhalation :	Emmenez immédiatement la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenez des soins médicaux.
Contact avec la peau :	Rincer la peau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

PARTIE 4 : PREMIERS SOINS	
Contact visuel :	Rincez immédiatement à l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Enlevez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et obtenir immédiatement des soins médicaux.
Ingestion :	Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui donner beaucoup d'eau propre à boire pour diluer le produit. Ne donnez jamais rien par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou a des convulsions. Appelez un médecin.
Autoprotection du secouriste :	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Veiller à ce que le personnel de premiers secours connaisse le ou les matériaux en cause, prenne des précautions pour se protéger et empêche la propagation de la contamination.
Principaux symptômes/effets, aigus et différés :	<p>Ingestion : Douleurs brûlantes et lésions graves des voies digestives.</p> <p>Inhalation : Faible toxicité. Une exposition excessive peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures.</p> <p>Yeux et peau : Douleur brûlante et lésions cutanées corrosives graves. Cause de graves lésions oculaires. Les symptômes peuvent comprendre des picotements, des larmoiements, des rougeurs, des gonflements et une vision floue. Des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité, peuvent en résulter.</p>
Si une irritation se produit ou persiste, consultez un médecin.	

[Retour au début](#)

PARTIE 5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE	
Moyens d'extinction appropriés :	Brouillard d'eau, mousse d'alcool ou produit chimique sec.
Moyens d'extinction inadaptés :	Aucune connue.
Inflammabilité :	Ce matériau a un point d'éclair bas mais n'est pas considéré comme inflammable car il est auto-extinguible
Point d'éclair :	37,2 °C (coupelle fermée, méthode Tag)
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :	Le fait de diriger un jet d'eau solide dans un liquide brûlant chaud peut provoquer de la mousse et propager le feu. Portez un appareil respiratoire autonome approuvé par la NIOSH/MSHA pour la lutte contre l'incendie. Utilisez de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces exposées au feu à proximité.
Risques inhabituels d'incendie/explosion :	Aucune connue.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone et d'azote, acide chlorhydrique et autres substances organiques non identifiées.

[Retour au début](#)

Fiche de données de sécurité

PARTIE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions de protection de l'environnement :	Ne pas rejeter dans l'environnement ou dans une source d'eau.
Mesures à prendre en cas de libération ou de déversement de matériel :	Portez un équipement de protection. Absorber dans un absorbant minéral inerte ("sec au sol"). Laver le sol. Rincer la zone avec de l'eau si nécessaire. Tenir le matériel à l'écart des égouts. Réutiliser si possible, sinon éliminer le matériel récupéré conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.

[Retour au début](#)

PARTIE 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manipulation et du stockage :	Utilisez une bonne hygiène industrielle. Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Évitez de respirer la poussière. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des produits incompatibles. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à une température inférieure à 30°C et supérieure à 5°C. Ne pas stocker dans des conteneurs métalliques.
---	--

[Retour au début](#)

PARTIE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

LES LIMITES D'EXPOSITION :

OSHA (PEL): Non disponible.	ACGIH VLE: Non disponible.			
Autre limite d'exposition : Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 48 heures. Le REI lorsque le produit est appliqué par chimigation intermittente est de 12 heures. Un REI n'est pas nécessaire lorsque le produit est utilisé pour le nettoyage des lignes d'irrigation en fin de saison, la chimigation continue et le contrôle microbien. (Remarque : le REI ne s'applique pas à la désinfection des surfaces dures).				
Éthanol				
CAS# :	64-17-5			
Règlement :	NIOSH		OSHA	OHSR
Type d'inscription :	REL-TWA	DIVS	PEL-TWA	VLE-STEL C
Valeur :	1900 mg/m ³	3300 ppm	1000 mg/m ³	1000 ppm

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE / ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles techniques appropriés :	Bonne ventilation générale.
Protection de la peau :	Protection des mains : Gants non perméables (caoutchouc, nitrile) recommandés. Autre protection de la peau : Non requis dans des conditions normales d'utilisation. L'équipement de protection individuelle pour

Identificateur de produit : KLEENGROW
 Date de la dernière révision: **2021-04-08**
 Préparé par : Département de la réglementation

PARTIE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	
	le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus.
Protection des yeux et du visage :	Lunettes de sécurité ou lunettes de protection contre les produits chimiques. Ecran facial en cas de risque d'éclaboussures.
Protection respiratoire :	Le choix du respirateur doit se faire en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus.
Autres équipements de protection :	Lavage des yeux, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

[Retour au début](#)

PARTIE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
Apparence :	Liquide clair et incolore.
Odeur :	Odeur douce. Pas de parfum ajouté.
Seuil d'odeur :	Non disponible.
pH :	6.0 – 7.0
Point de fusion/point de congélation :	Non disponible.
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	Non disponible.
Point d'éclair :	37,2 °C (coupelle fermée, méthode Tag)
Taux d'évaporation (Eau=1) :	<1
Inflammabilité :	Ce matériau a un point d'éclair bas mais n'est pas considéré comme inflammable car il est auto-extinguible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité :	(pour l'alcool isopropylique) Supérieur 12,7. Inférieure 2
Pression de vapeur :	Non disponible.
Densité de vapeur :	Non disponible.
Densité relative/gravité spécifique (Eau = 1) :	0,97 @ 20 °C
Solubilité(s) :	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible.
Température d'auto-inflammation :	(pour l'alcool isopropylique) 399 °C
Température de décomposition :	Non disponible.
Viscosité :	Mince couche d'eau.
COV % :	Non disponible.

[Retour au début](#)

Identificateur de produit : KLEENGROW
 Date de la dernière révision: 2021-04-08
 Préparé par : Département de la réglementation

PARTIE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Réactivité :	Non disponible.
Stabilité chimique :	Stable sous conditions normales.
Risque de réaction dangereuse :	Non disponible.
Conditions à éviter :	Températures supérieures à 30°C et inférieures à 5°C. Chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues et autres sources d'inflammation.
Incompatibilité :	Oxydants et agents réducteurs puissants. Enzymes, organisme biologique.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone et d'azote, acide chlorhydrique et autres substances organiques non identifiées.

[Retour au début](#)

PARTIE 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES	
Voies d'exposition:	Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation, ingestion.
Symptômes:	CONTACT AVEC LA PEAU : Rougeurs, ampoules.
	CONTACT AVEC LES YEUX : Peut causer des brûlures et de graves lésions oculaires.
	INHALATION : Les brouillards peuvent être irritants pour les voies respiratoires.
	INGESTION : Peut provoquer des irritations et des nausées.
Estimation de la toxicité aiguë:	DL₅₀ ETA orale > 3000 mg/kg 0% du mélange est constitué d'ingrédient(s) de toxicité orale aiguë inconnue.
	DL₅₀ ETA cutanée > 2000 mg/kg 0% du mélange est constitué d'ingrédient(s) de toxicité cutanée aiguë inconnue.
	DL₅₀ ETA inhalation : Non disponible. >50% du mélange est constitué d'ingrédient(s) de toxicité inhalation aiguë inconnue.
Sensibilisation cutanée:	Les données disponibles sur les composants n'indiquent aucune sensibilisation potentielle de la peau.
Mutagénicité pour les cellules germinales:	Les données disponibles sur les composants n'indiquent aucune mutagénicité potentielle des cellules germinales.
Toxicité pour la reproduction:	Les données disponibles sur les composants n'indiquent aucune toxicité potentielle pour la reproduction.
Cancérogénicité:	Les données disponibles sur les composants n'indiquent aucune cancérogénicité potentielle.
Voies d'exposition:	Les données disponibles sur les composants n'indiquent aucun risque potentiel d'aspiration.
TSCOC-EU :	Les données disponibles sur les composants n'indiquent aucun risque potentiel de TSCOC-EU.

Identificateur de produit : KLEENGROW
 Date de la dernière révision: 2021-04-08
 Préparé par : Département de la réglementation

PARTIE 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES	
TSCOC-ER :	Les données disponibles sur les composants n'indiquent aucun risque potentiel de TSCOC-ER.

[Retour au début](#)

PARTIE 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES	
Toxicité pour les algues d'eau douce :	Toxicité aiguë.
Toxicité pour les espèces de poissons :	Toxicité aiguë.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques :	Toxicité aiguë.
Persistance et dégradabilité :	On s'attend à ce qu'il soit facilement biodégradable.
La bioaccumulation :	Non disponible.
Substances à toxicité intrinsèque pour l'environnement :	Non disponible.

[Retour au début](#)

PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION	
Méthodes recommandées d'élimination des déchets :	<p>ÉLIMINATION DES PESTICIDES - Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux. L'élimination inappropriée d'un excès de pesticide, de bouillie de pulvérisation ou de rinçage est une violation de la loi fédérale.</p> <p>ÉLIMINATION DU CONTENANT - Contenant non réutilisable. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur. Proposez-le au recyclage, s'il est disponible, ou percez-le et jetez-le dans une décharge sanitaire.</p> <p>(Pour les conteneurs de 5 gallons ou moins) : Rincez le récipient trois fois après l'avoir vidé. Rincer trois fois comme suit : Vider le contenu restant dans le matériel d'application ou dans une cuve de mélange et vider pendant 10 secondes après que le flux commence à s'égoutter. Remplir le récipient au quart avec de l'eau et le reboucher. Agiter pendant 10 secondes. Verser le produit de rinçage dans l'équipement d'application ou dans une cuve de mélange ou stocker le produit de rinçage pour une utilisation ou une élimination ultérieure. Vidanger pendant 10 secondes après que le flux commence à s'égoutter. Répétez cette procédure deux autres fois.</p> <p>(Pour les conteneurs de plus de 5 gallons) : Rincez le récipient trois fois après l'avoir vidé. Rincer trois fois comme suit : Vider le contenu restant dans le matériel d'application ou dans une cuve de mélange. Remplir le récipient ¼ d'eau. Remplacer et resserrer les fermetures. Basculer le récipient sur le côté et le faire rouler d'avant en</p>

Identificateur de produit : KLEENGROW
Date de la dernière révision: 2021-04-08
Préparé par : Département de la réglementation

PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

	<p>arrière, en assurant au moins un tour complet, pendant 30 secondes. Placez le récipient sur son extrémité et faites-le basculer plusieurs fois d'avant en arrière. Videz le produit de rinçage dans le matériel d'application ou dans une cuve de mélange ou stockez le produit de rinçage pour une utilisation ou une élimination ultérieure. Répétez cette procédure deux autres fois.</p>
--	---

[Retour au début](#)

PARTIE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU TMD Canada:	1903
Nom d'expédition ONU:	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient des composés d'ammonium quaternaire)
Catégorie de danger en transport:	8
Groupe d'emballage:	III
Transport aérien (AITA/OACI)	2 x 0,5 L par paquet : quant. Ltée. Pour les colis de plus de 2 x 0,5 L, se référer aux directives d'expédition de l'AITA et aux informations relatives aux classes de danger ci-dessus.
Risques environnementaux :	Polluant marin.
Précautions particulières pour l'utilisateur :	Non disponible.
Informations complémentaires :	Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée: 5 Litres Indice véhicule routier de passagers ou véhicule ou ferroviaire de passagers : 5 Litres

[Retour au début](#)

PARTIE 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION			
Inventaire	LIS/ LES	INRP	TSCA
Ingénieries			
Alcool isopropylique (CAS# 67-63-0)	Listé sur la LIS	Listé	Listé, Actif
Chlorure de didécyldiméthyl-ammonium (CAS# 7173-51-5)	Listé sur la LIS	Non répertorié	Listé, Actif
Éthanol (CAS# 64-17-5)	Listé sur la LIS	Listé	Listé, Actif
<p>Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué [ou réglementé] par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les informations sur les dangers qui doivent figurer sur l'étiquette du produit antiparasitaire :</p>			
<div style="display: flex; align-items: center;">  <p>DANGER. POISON CORROSIF POUR LES YEUX IRRITE LA PEAU</p> </div>			
<p>MISE EN GARDE :</p> <p>TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS</p> <p>Mortel ou poison si ingéré. Peut être nocif si absorbé par la peau. Peut entraîner la mort en cas d'inhalation. Évitez d'inhaler les brumes. Corrosif pour les yeux. Gravement irritant pour la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pour manipuler ce concentré. Avant de l'utiliser dans une serre, porter une combinaison résistante aux produits chimiques dotée d'un capuchon permettant d'utiliser un masque respiratoire complet, des gants et des bottes en caoutchouc résistant aux produits chimiques ainsi qu'un masque complet anti-vapeurs organique équipé d'une cartouche et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU équipé d'une boîte filtrante ayant obtenu l'approbation du NIOSH, de la MSHA ou de la BHSE. Porter cet équipement lors du mélange, du chargement, de l'application du nettoyage et de la réparation. Interdire l'accès aux employés de la serre durant le traitement. Aérer les lieux avant de permettre l'entrée. Ne pas entrer de nouveau dans les endroits traités pendant 12 heures.</p> <p>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES : Note au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique ou de mesure corrective, traiter symptomatiquement. Dommages probables aux muqueuses suite à l'ingestion peuvent contre-indiquer le lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent être nécessaires.</p> <p>DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les responsables de l'usine locale de traitement de aux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.</p>			

Identificateur de produit : KLEENGROW
 Date de la dernière révision: 2021-04-08
 Préparé par : Département de la réglementation

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grand eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

NOTE AU MÉDECIN : Une lésion des muqueuses peut probablement contre-indiquer le recours au lavage gastrique.

[Retour au début](#)

PARTIE 16 : AUTRES INFORMATIONS	
LISTE D'ACRONYMES	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
AITA (IATA)	L'Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)
CAS	Chemical Abstracts Service
CFR	Code of Federal Regulations (Code des Règlements Fédéraux)
CE₅₀ (EC₅₀)	Concentration efficace médiane (Half maximal effective concentration)
CIRC (IARC)	Centre international de recherche sur le cancer (International Agency for Research on Cancer)
CL₅₀ (LC₅₀)	Concentration létale médiane, 50%
COVs (VOCs)	Composés organiques volatils (Volatile Organic Compounds)
DIVS (IDLH)	Danger immédiat pour la vie ou la santé (Immediately Dangerous to Life or Health)
DL₅₀ (LD₅₀)	Dose létale médiane, 50%
ETA (ATE)	Estimation de la toxicité aiguë (Acute Toxicity Estimate)
FDS (SDS)	Fiches de données de sécurité (Safety Data Sheets)
INRP (NPRI)	Inventaire national des rejets de polluants (National Pollutant Release Inventory)
iTE	Inherently Toxic to the Environment (substances à toxicité intrinsèque pour l'environnement)

Identificateur de produit : KLEENGROW
 Date de la dernière révision: 2021-04-08
 Préparé par : Département de la réglementation

PARTIE 16 : AUTRES INFORMATIONS	
K_{OE} (P_{OW})	Coefficient de partage Octanol : Eau (Partition Coefficient Octanol: Water)
LIS/ LES (DSL/NDSL)	Domestic Substances List/ Non-domestic Substance List (Domestic Substances List/ Non-domestic Substance List)
MSHA	Mine Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé dans les mines)
NIOSH	The National Institute for Occupational Safety and Health (L'Institut national pour la sécurité et la santé au travail)
N.S.A. (N.O.S.)	Non spécifié par ailleurs (Not Otherwise Specified)
NTP	National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
OACI	L'Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)
OHSR	Occupational Health and Safety Regulation (Règlement sur la santé et la sécurité au travail)
ONU (UN)	Organisation des Nations- Unies (United Nations)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
P (C)	Plafond - La limite d'exposition maximale (Ceiling Limit – The maximum exposure limit)
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic (persistant, bio-accumulable et toxique)
PEL	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
PNOC	Particulates not otherwise classified (Particules non classées ailleurs)
PMCC	Pensky-Martens Closed Cup (Coupelle fermée de Pensky-Martens)
REL	Recommended Exposure Limit (Limite d'exposition recommandée)
SIMDUT (WHMIS)	Système d'Information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)
S/O (N/A)	Sans objet (Not Applicable)
STEL	Short-Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
TMD (TDG)	Transport des marchandises dangereuses (Transportation of Dangerous Goods)
TSCA	Toxic Substances Control Act Chemical Substance (Loi sur le contrôle des substances toxiques Substance chimique)
TSCOC-ER (STOT – SE)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétitive (Specific Target Organ Toxicity – Single Exposure)
TSCOC-EU (STOT – RE)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique (Specific Target Organ Toxicity – Repeated Exposure)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value)
WEL	Workplace Exposure Limit (Limite d'exposition sur le lieu de travail)

PARTIE 16 : AUTRES INFORMATIONS	
WEEL	Workplace Environmental Exposure Limit (Limite d'exposition environnementale sur le lieu de travail)

[Retour au début](#)

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de fournir un lieu de travail sûr, en utilisant comme guide les informations sur la santé et la sécurité contenues dans le présent document. PACE Solutions Corporation n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou les pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la fiche de données de sécurité ont été obtenues à partir de sources actuelles et sont considérées comme fiables.